



Commune de **COMBS LA VILLE**
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2020

DELIBERATION n°01

Date de convocation

25.06.2020

Date d'affichage

25.06.2020

**Nombre de
Membres**

en exercice : 17

présents : 17

votants : 17

Objet : Election du Vice-Président

L'an deux mille vingt, le 2 juillet, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Guy GEOFFROY – Président.

Présents : M. G. GEOFFROY – M. P. SEDARD – Mme M. GEORGET – Mme M. GOTIN – M. Y. LERAY – M. C. GHIS – M. E. ALAMAMAY – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme L. GALLET – Mme C. FOURIS – Mme M-L PINGARD – Mme A. BIJON – M. P. CHAREIL – Mme R. COCHET – Mme G. BADJI-DIENG – M. F. AUZANNEAU.

Absent représenté : néant

Absents excusés . néant

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 et R. 123-18,

CONSIDERANT que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature

CONSIDERANT que M. Patrick Sédard s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président du CCAS

CONSIDERANT qu'il doit être procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PROCEDE à l'élection du Vice-Président du CCAS

- M. Patrick Sédard :

Pour :...17.....Voix

Contre : ...00...voix

Blancs :.....00....



EST DECLARE ELU (E) Vice-Président du Conseil d'Administration du CCAS,
M. Patrick Sédard.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 3 juillet 2020



Le Président du CCAS

Guy GEOFFROY

Transmise en préfecture le : 13/07/20
Exécutoire le : 13/7/20

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS de Combs-la-Ville.